

Grenoble, le 21 janvier 2021

A l'attention des gestionnaires d'accueil collectif de mineurs

Objet : courrier d'accompagnement à la synthèse de l'enquête « arts et culture » dans les accueils collectifs de mineurs sans hébergement

Madame, Monsieur,

Au printemps 2020, la caisse d'Allocations familiales de l'Isère et le pôle Jeunesse de la Direction départementale de la cohésion sociale ont conjointement mené une enquête « arts et culture » auprès de vous, gestionnaires des équipements « accueils collectifs de mineurs sans hébergement », en Isère.

Nos deux institutions souhaitent tout particulièrement vous remercier (gestionnaires et responsables d'équipements) de la qualité des réponses apportées au questionnaire, d'autant plus que vous y avez répondu dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Vos réponses permettent d'éclairer d'un jour nouveau la situation des équipements d'accueils collectifs de mineurs au regard de la thématique « arts et culture » et d'analyser les leviers et les freins à votre implication progressive dans les politiques portées par nos institutions.

L'éducation artistique et culturelle (EAC), à travers la mise en place de parcours, est en matière culturelle la priorité de la politique publique arrêtée par le Président de la République.

Cette politique se décline aussi dans le cadre d'une politique concertée sur les territoires, à chaque échelon (régional, départemental et intercommunal) afin de favoriser son développement.

Si tous les âges de la vie sont concernés, celui de l'enfance/jeunesse mais aussi de la petite enfance (pour laquelle des situations de « malnutrition culturelle » apparaissent) sont ceux sur lesquels nous proposons de concentrer notre attention. Si les évaluations rendent compte d'actions très pertinentes sur le temps scolaire, les temps péri et extra scolaires sont également concernés et vous nous permettez aujourd'hui de l'objectiver.

En Isère, nous vous remercions de la diversité d'actions, d'appétences et de compétences que vous mettez au service de l'EAC.

Des conventions et autres plans encadrent désormais les initiatives et favorisent leur soutien, au plus près des préoccupations des territoires et bassins de vie.

Nos institutions souhaitent aujourd'hui venir en appui à la créativité des acteurs locaux et à la participation de tous les habitants à leur parcours de vie culturelle.

Que votre besoin relève d'un appui méthodologique dans ce domaine, d'un co-financement ou de la formation, vous pouvez contacter vos référents de territoire et vos conseillers jeunesse vie associative (ex-DDCS).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le service départemental de la jeunesse, et la caisse d'Allocations familiales de l'engagement et des sports de l'Isère.



▪ Vous êtes allocataire ?

Écrivez-nous à :

3 rue des Alliés
38051 Grenoble cedex 9

▪ Vous êtes partenaire, fournisseur... ?

Écrivez-nous à :

Précisez le service destinataire
TSA 38429
38051 Grenoble cedex 9

